



Relogement imposé qui paye les frais déménagement

Par **marina31**, le **17/05/2016** à **15:16**

bonjour , je suis actuellement locataire d'un logement promologis celui ci doit subir des travaux important au niveau des sols , promologis dans un 1er temps ma proposer un relogement provisoire a l'hôtel chose impossible maman seule avec 4 enfants . n'ayant aucun logement vacant sur mon secteur ils m'impose un relogement définitif a 80 km de chez moi . ils prenaient en charge si relogement provisoire tout les frais (location box et déménageur , hôtel ect le temps des travaux) a ce jour ne pouvant pas me proposer de solutions provisoire ils m'impose un relogement définitif mais de ce faite ils ne prennent plus rien a leurs charges .quel sont mes recours ? je ne suis pas détentrice du permis je serais donc dans l'obligation de faire appel a des demenageurs , je ne saurais pas faire face a toutes ses dépenses seule. peuvent t il m'expulser si je ne suis pas en mesure d'accepter ce relogement merci de votre aide cordialement une maman en détresse .